



Convention on Wetlands
Convention sur les zones humides
Convención sobre los Humedales

L'utilisation rationnelle, la protection et la restauration des zones humides pour lutter contre les changements climatiques

Portrait de la Convention de Ramsar sur les zones humides à l'attention de la COP 26 de la CCNUCC

La protection et la restauration des tourbières et des écosystèmes de carbone bleu ouvrent grand les portes à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation

Les tourbières et les écosystèmes de carbone bleu (marais intertidaux, mangroves, herbiers marins) sont parmi les écosystèmes les plus précieux. Soutenant la qualité de l'eau, les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la protection des littoraux, ils sont essentiels à la régulation du climat mondial et vitaux pour le maintien du climat local et des cycles de l'eau et pour la réduction des températures extrêmes.

Les tourbières couvrent 3 % de la superficie émergée de la Terre mais stockent 30 % du carbone terrestre : c'est deux fois plus que toutes les forêts mondiales mises ensemble. Le taux d'enfouissement du carbone sédimentaire dans les zones humides côtières peut être 55 fois plus rapide que celui des forêts tropicales humides.

La disparition des tourbières et des écosystèmes côtiers de carbone bleu est non seulement synonyme de perte de services écosystémiques - notamment le piégeage et le stockage du carbone - mais aussi d'émission du carbone stocké dans l'atmosphère. On estime qu'entre 1970 et 2015, les zones humides mondiales ont perdu 35 % de leur superficie – trois fois plus que les forêts. Le taux de disparition des systèmes de carbone bleu est en moyenne de 1,5 à 2 % par an. Environ 50 millions d'hectares de tourbières sont actuellement drainés dans le monde, donnant lieu à environ 4 % de toutes les émissions anthropiques de gaz à effet de serre. Il faudrait qu'au moins la moitié d'entre elles soient restaurées d'ici 2030 pour que le réchauffement climatique reste inférieur à 1,5-2,0 °C.

La Décennie des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes donne l'impulsion nécessaire à l'accélération des efforts de restauration qui aideront à atteindre les objectifs de réduction des émissions et d'adaptation.

La COP 26 influencera la manière dont les écosystèmes seront utilisés pour atteindre les objectifs climatiques

Les délégués à la COP 26 examineront comment mieux tenir compte du rôle des écosystèmes et des « solutions fondées sur la nature » dans l'application de l'Accord de Paris. Un [Rapport de synthèse](#) présente les dernières Contributions déterminées au niveau national (CDNN) des Parties à l'Accord de Paris. La plupart des CDNN concernent l'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) mais 21 % seulement font référence aux zones humides dans ce contexte.

La protection et la restauration des zones humides sont des stratégies relativement rentables en mesure d'obtenir des résultats concrets en matière d'atténuation tout en livrant d'autres avantages non négligeables. Ces résultats peuvent être améliorés en inscrivant des objectifs spécifiques aux zones humides dans les CDNN. Le premier bilan mondial ([global stocktake GST](#)), qui durera de 2021 à 2023, est crucial pour l'élaboration du prochain cycle de CDNN plus ambitieuses intégrant de plus en plus des mesures de gestion et de restauration des zones humides.

La COP 26 devrait faire de grands progrès sur le mécanisme de marché du carbone et le financement climatique – qui pourraient aider les pays à accroître leurs ambitions dans le cadre des CDNN et améliorer l'application de celles-ci. Ainsi, le mécanisme de marché du carbone permettrait les échanges d'« émissions négatives » de la gestion et de la restauration des écosystèmes. La COP 26 discutera aussi de l'exécution de l'objectif financier de 100 milliards USD par an et pourrait fixer un nouvel objectif pour le financement climatique. Le rapport [État du financement pour la nature](#) du Programme des Nations Unies pour l'environnement conclut que les investissements annuels pour la nature doivent tripler avant 2030. La COP 26 offre une occasion de garantir un

financement climatique suffisant pour la protection et la restauration des tourbières, des écosystèmes de carbone bleu et autres zones humides.

Les engagements et les efforts déployés dans le cadre de la Convention sur les zones humides peuvent servir de levier à l'action pour le climat

Plusieurs résolutions adoptées par les 172 Parties à la Convention sur les zones humides reconnaissent le rôle important des zones humides pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation. Pour le Plan stratégique 2016 – 2024 ([Résolution XII.2](#)) les changements climatiques et les zones humides sont un domaine d'intérêt prioritaire si l'on veut faire comprendre l'importance critique des zones humides pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation. La [Résolution XIII.7](#) définit les mesures nécessaires pour améliorer la visibilité de la Convention et les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Outre ces résolutions, les Parties à la Convention sur les zones humides ont pris toute une série de mesures – politiques, institutionnelles, techniques et financières – qui peuvent facilement servir de fondement à la lutte contre les changements climatiques.

Les zones humides dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre

La [Résolution XII.11](#) et la [Résolution XIII.14](#), entre autres, appellent les Parties à la Convention sur les zones humides à mettre à jour leurs Inventaires nationaux des zones humides afin d'estimer le stockage et les flux de carbone, y compris les émissions issues des sols organiques et les réductions d'émissions dues à la restauration et de mettre à jour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, en appliquant le *Supplément 2013* sur les zones humides du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Les inventaires de gaz à effet de serre sont importants car ils étayent la politique sur le climat et permettent aux pays (et autres entités) de mesurer leurs progrès vis-à-vis des objectifs de réduction des émissions. Les Inventaires nationaux des zones humides préparés par les Parties à la Convention sur les zones humides soutiennent les

politiques nationales et autres mesures de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides. Ils sont aussi à la base des rapports sur les changements dans le temps de l'étendue des écosystèmes liés à l'eau (indicateur ODD 6.6.1, dont la Convention sur les zones humides est coresponsable).

Les zones humides dans les CDNN

La [Résolution XIII.13](#) et la [Résolution XIII.14](#) appellent à intégrer la protection et la restauration des tourbières et des écosystèmes de carbone bleu dans les CDNN. Un des objectifs du Plan stratégique de la Convention 2016-2024 porte sur la restauration des zones humides dégradées et en priorité des zones humides pertinentes pour la conservation de la biodiversité, la réduction des risques de catastrophe, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements (Objectif 12).

L'inscription et la gestion de zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar) peuvent protéger des stocks de carbone, la capacité de piégeage et autres services écosystémiques. Le Plan stratégique de la Convention 2016-2024 comprend un objectif visant à augmenter considérablement la superficie des types de zones humides sous-représentés comme les tourbières et les écosystèmes de carbone bleu dans le réseau des Sites Ramsar (Objectif 6). Des orientations sur l'identification de tourbières comme Sites Ramsar pour la régulation des changements climatiques mondiaux, comme argument additionnel aux critères Ramsar existants, ont été adoptées dans la [Résolution XIII.12](#). La [Résolution XIII.20](#) encourage les Parties à inclure les écosystèmes côtiers, y compris les Sites Ramsar pertinents, dans les politiques et stratégies nationales pour l'atténuation des changements climatiques mais aussi l'adaptation, et à promouvoir le rôle des écosystèmes côtiers dans l'adaptation fondée sur les écosystèmes ; et encourage les Parties à inscrire de toute urgence les zones humides intertidales et les habitats associés sur le plan écologique, d'importance internationale.

Le processus d'inscription et de gestion des Sites Ramsar étant bien établi, il offre une base solide pour l'action d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. L'existence de sites ayant des limites bien définies, de plans de gestion, de

capacités institutionnelles et de données constitue également une base importante pour mobiliser un financement carbone. D'autres projets pilotes sont nécessaires pour démontrer comment la protection et la restauration des zones humides peuvent être étendue pour générer des résultats d'atténuation ainsi que des avantages en matière d'adaptation.

Outils et produits de connaissance préparés par la Convention sur les zones humides

[Trousse d'outils pour l'Inventaire national des zones humides](#) (INZH) aide les Parties à élaborer et utiliser des INZH.

Outils et orientations spécifiques aux tourbières :

[Orientations](#) en matière d'identification de tourbières comme zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar) pour la régulation des changements climatiques mondiaux, comme argument additionnel aux critères Ramsar existants.

[Note d'orientation 5](#) : Restaurer les tourbières asséchées : une étape nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux.

[Note d'information 9](#) : Lignes directrices sur l'inventaire des tourbières tropicales pour faciliter leur inscription sur la Liste de Ramsar.

[Note d'information 11](#) : Restauration pratique des tourbières

[Rapport technique 11](#) : Réhumidification et restauration des tourbières : lignes directrices mondiales.

Autres publications pertinentes :

[Note d'information 10](#) : La restauration des zones humides contribue à la résilience climatique.

[Note d'information 12](#) : La contribution des écosystèmes de carbone bleu

à l'atténuation des changements climatiques.

[Perspectives mondiales des zones humides](#) 2018 (Perspectives mondiales des zones humides – Édition spéciale 2021, publication fin 2021).

Ces actions fondées sur les sites, associées à des stratégies plus générales d'utilisation rationnelle des zones humides comprenant un assortiment de mesures politiques sectorielles, sont susceptibles de faire progresser la gestion du carbone à l'échelle du paysage.

Les zones humides à la COP 26

Durant la COP 26, de nombreuses activités traiteront du rôle important de la nature et des zones humides dans la lutte contre les changements climatiques.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides co-organise des activités, notamment :

Financing Wetlands Conservation and Restoration for Climate Benefits – Challenges and Opportunities (Financement de la conservation et de la restauration des zones humides pour des avantages climatiques - défis et possibilités) au [Pavillon de la République de Corée](#) ;

Leveraging MEA synergies: Peatland protection and restoration for climate outcomes (Exploiter les synergies entre les AME : Protéger et restaurer les tourbières pour obtenir des résultats pour le climat) au [Pavillon des tourbières](#) ; et

Partners for Wetlands: Decade for Wetland Restoration (Partenaires pour les zones humides : Une Décennie de restauration des zones humides) au [Pavillon des tourbières](#) ;

et contribuera à plusieurs autres activités, aux pavillons [Union européenne](#), [Eau et Climat](#), [Tourbières](#) et [Coréen](#).

Le [programme des activités parallèles](#) officiel comprend quelques activités relatives aux zones humides et au carbone bleu. Dans le [programme de la Présidence de la COP 26](#), le 6 novembre il y a un thème « Nature ». Les activités du [Partenariat de Marrakech](#) pour l'action pour le climat, [Eau](#) et [Océan](#) auront lieu le 5 novembre. Une [liste d'activités sur le carbone bleu](#) a été compilée par le [Partenariat international pour le carbone bleu](#).

